



Essonne

LE CONSEIL GÉNÉRAL

*Paysanne de Seine-et-Oise.  
In « La France pittoresque »,  
XIX<sup>e</sup> siècle. 4Fi/321*

# Le Papyvore

N° 33 - Novembre 2010/Février 2011

# Chamarande

LES ARCHIVES DE L'ESSONNE

DOMAINE  
DÉPARTEMENTAL

# Édito

Le Conseil général œuvre au jour le jour pour préserver, valoriser et faire connaître à tous les Essonnais les richesses de notre patrimoine. Après le grand succès remporté par l'exposition et les animations organisées autour du thème des « Arbres remarquables en Essonne », ce dernier Papyvore 2010 vous annonce la prochaine exposition : « Femmes en Essonne, 1848-2008 : combats pour l'égalité », présentée du 20 janvier au 20 avril 2011.

Un groupe de travail du CARDE<sup>(1)</sup> coordonné par Madame Odile Nave a réalisé cette synthèse à partir de recherches menées auprès de services d'archives et d'associations spécialisées ainsi que d'entretiens avec des Essonniennes sensibilisées à la cause des femmes. L'exposition évoque par des exemples locaux le long cheminement de leur histoire entre le XIX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle, véritable patrimoine intellectuel à garder en mémoire et à transmettre aux générations futures.

Vous découvrirez aussi dans ces pages les dernières nouvelles des Archives, comme par exemple celle d'une grande découverte dans les fonds médiévaux : le plus ancien document (1132) magnifiquement conservé ; ou encore le compte rendu de la dernière commission départementale des objets mobiliers, qui examine les projets de protection d'objets au titre des monuments historiques.

Comme vous le constatez au fil de vos lectures du Papyvore, et dans des domaines aussi variés que l'archéologie, l'anthropologie, l'histoire..., le Conseil général de l'Essonne, par la gratuité, la diversité de ses expositions et publications, souhaite permettre à chacun de découvrir la richesse du patrimoine essonnien.

(1) Centre action recherche et documentation des entreprises.

**Patrice Sac**

Vice-président chargé de la culture,  
du sport et des archives départementales

## LA DIRECTION DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE MOBILIER À VOTRE SERVICE

Les Archives départementales et la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA) de l'Essonne ont été créées en 1968 pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier conservé dans le département. Elles forment une seule direction au sein du Conseil général depuis décembre 2006 sous le titre de « Direction des archives et du patrimoine mobilier » (DAPM).

Installée à Chamarande depuis 1999, la DAPM conserve les documents provenant des anciennes Archives départementales de Seine-et-Oise et concernant le département de l'Essonne, les archives publiques versées depuis par tous les services de l'État et du Conseil général présents sur le territoire essonnien, par les collectivités locales, mais aussi des archives privées présentant un intérêt pour l'histoire du département et une importante documentation relative au patrimoine mobilier.

La Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne a pour missions principales de :

- collecter les archives publiques des administrations et établissements publics du département et les archives privées ;
- conserver, classer et communiquer ces fonds ;
- contrôler le patrimoine mobilier protégé au titre des monuments historiques et repérer les œuvres non protégées ;
- accueillir et orienter le public dans ses recherches en salle de lecture ou à distance ;
- valoriser les archives et le patrimoine mobilier par des publications, expositions ou animations.

La consultation en salle de lecture est **gratuite et ouverte à tous**, après inscription (présentation d'une carte d'identité en cours de validité).

Le personnel de la salle de lecture vous oriente et vous aide dans vos recherches.

Quinze kilomètres d'archives allant du XII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, des archives sonores et audiovisuelles, plus de 19 000 ouvrages d'histoire générale et locale, 1 000 titres de presse et des dizaines de milliers d'images vous attendent !

Vous trouverez sur **[www.archives.essonne.fr](http://www.archives.essonne.fr)**, toute l'actualité de la DAPM, des informations pratiques, des conseils pour débiter une recherche, nos publications, des exercices de paléographie et des « Archives en ligne » qui, dans le respect des délais légaux, vous permettront de consulter chez vous : état civil, cadastre, recensements, monographies communales, cartes postales, aquarelles de Charles-Albert Capaul et... très bientôt la presse ancienne.

ÉDITO .....	p.2
DU CÔTÉ DES ARCHIVES .....	p.3
DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE .....	p.4-5
MÉTHODE ET OUTILS - ARCHIVES .....	p.6-7
MÉTHODE ET OUTILS - SERVICE ÉDUCATIF .....	p.8-9
PALÉOGRAPHIE .....	p.10-13
EXPOSITION .....	p.14-15
PATRIMOINE LOCAL .....	p.16-19
PORTRAIT .....	p.20

### Horaires de la salle de lecture

Le lundi de 10 h à 18h.  
Du mardi au vendredi : de 9h à 18h.  
Un samedi par mois : de 9h à 17h.  
(les samedis, 11 décembre, 8 janvier, 12 février)

Direction des archives  
et du patrimoine mobilier  
Domaine départemental de Chamarande  
Rue du Commandant Arnoux  
91730 Chamarande

Contact : 01 69 27 14 14  
[archi91@cg91.fr](mailto:archi91@cg91.fr)  
[archilec@cg91.fr](mailto:archilec@cg91.fr)  
(réservations d'appareils  
en salle de lecture)  
<http://www.archives.essonne.fr>

# Les archives de la Direction générale des impôts

*La réorganisation des services fiscaux en 2007 a rapproché les services chargés du calcul de l'impôt et ceux chargés de la perception. Cette réforme a entraîné une accélération des versements aux Archives départementales provenant notamment de la Direction générale des impôts.*

La Direction générale des impôts (DGI), créée en 1948, est chargée principalement du recouvrement et du contrôle des impôts directs et indirects des particuliers et des entreprises. Cette direction ayant été supprimée le 3 avril 2008, ses compétences ont été rattachées provisoirement jusqu'en 2011 à la Direction générale des finances publiques (DGFP).

À l'échelon départemental, la DGI regroupait plusieurs services : le centre des impôts (CDI) chargé de la fiscalité immobilière, de l'assiette des impôts et de l'impôt sur le revenu, les services des impôts des entreprises (SIE), les centres des impôts fonciers (CDIF) chargé de l'ancien cadastre et les pôles d'enregistrement et la conservation des hypothèques.

En 2008 et 2009, les Archives départementales ont pris en charge vingt-et-un versements provenant de la DGI (1898 à 2005) ; après tri, classement et reconditionnement, ils occupent pour la période moderne plus de 200 mètres linéaires, et pour la période contemporaine 281 mètres linéaires.

Les archives de l'enregistrement antérieures à 1969 sont cotées en sous-série 3Q et les hypothèques antérieures à 1956 en série 4Q. Ces années charnières correspondent à l'information des registres (décret du 4 janvier 1955, loi du 2 février 1968).

Sources de première main pour les généalogistes professionnels, les fonds de l'enregistrement et des CDI demeurent encore sous-exploités par les autres chercheurs : on y trouve pourtant une grande diversité d'informations fort utiles aux recherches généalogiques, économiques et sociales, puisque l'administration fiscale est chargée d'enregistrer et de contrôler les actes notariés, judiciaires et juridiques (actes sous seing privé, actes civils publics) et les successions.

Illustration d'un cahier d'écolier, XIX<sup>e</sup> siècle. 76J/6



Depuis la loi d'archives du 15 juillet 2008, les archives de l'enregistrement (également régies par l'ordonnance du 29 avril 2009 et l'instruction du 26 août 2009 du ministère du budget) ont vu leur délai de communicabilité ramené de 100 à 50 ans, ce dernier délai protégeant en particulier la vie privée.

Types de documents conservés	Renseignements contenus
Table de successions, fiche décès	Nom, prénom, profession, domicile, lieu et date de décès, nombre d'enfants, état civil du défunt, héritiers connus, indication d'une déclaration de succession
Table des acquéreurs	Nom, prénom, profession et domicile de l'acquéreur, renvois à la table des vendeurs
Table des baux	Date de l'acte, nom et statut de la société, raison de l'acquisition, siège social, capital
Répertoire des droits celés (1)	Nature de l'acte, date de l'acte ou du décès, nom du notaire, valeurs mobilières, renseignements sur l'immeuble
Registre des recettes [des actes civils publics, actes sous seing privé, actes judiciaires]	Nom et qualité de l'officier ministériel, date de l'acte, nom du demandeur et du défendeur, nature de l'acte
Actes civils publics	Vente d'un bien, inventaire après décès, donation-partage, concession perpétuelle, mariage, attestation de propriété, notoriété
Actes sous seing privé	Promesse de vente, bail, statuts d'une société, cession de parts sociale, procès-verbal d'assemblée générale, cession de fonds de commerce
Mutation par décès, déclaration de succession	Lieu de naissance du défunt, description et valeur des biens transmis, désignation du ou des bénéficiaires de la succession
Mutation de fonds de commerce ou de clientèle	Nature de la mutation, état civil du cédant et du cessionnaire, description du fonds de commerce, origine de propriété

(1) Le verbe *celer* signifie «garder, tenir secret». Ces répertoires des droits celés (sans accent sur le premier «e») comportent donc des informations qui ne doivent pas être divulguées et remplacent à partir de 1865-1866, différentes tables de l'enregistrement (donations, acquisitions, mariages) à l'exclusion des tables de successions. Chaque propriétaire se voit ouvrir un compte appelé *case* pour tout acte nouveau. Un fichier alphabétique permet de retrouver les numéros de case d'un même individu mais malheureusement les services fiscaux ne l'ont généralement pas conservé.

# Folklore et traditions, un patrimoine fragile

Les traditions transmises oralement de génération en génération constituent un patrimoine des plus fragiles. Une grande partie d'entre elles se trouve heureusement retracée dans « *Le Folklore du Hurepoix : traditions et superstitions aux portes de Paris* », ouvrage publié en 1937 et dont la réédition donne prétexte à relater ici l'extraordinaire aventure de ses auteurs et la mine de renseignements qu'ils nous lèguent.



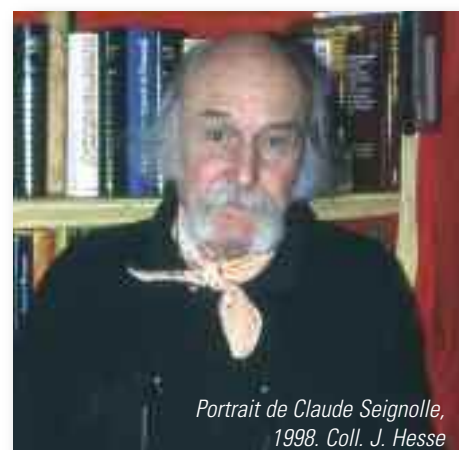
Inoctavo/4423

## De l'escapade buissonnière à l'étude folkloriste

Les frères Claude et Jacques Seignolle, périgourdins d'origine, arrivés enfants dans la banlieue sud de Paris, prennent conscience du changement radical des modes de vie, de l'urbanisation galopante et des conséquences sur le folklore. Ils décident d'en conserver la mémoire en recueillant un maximum de témoignages avant qu'il ne soit trop tard. S'inspirant de leur maître et ami Arnold Van Gennep, grand ethnologue et folkloriste français (1873-1957), ils préparent leur plan d'étude assorti de questionnaires puis, à l'automne 1935, se lancent à bicyclette sur les chemins du Hurepoix(\*) : ils ont alors 18 et 20 ans. À la manière de journalistes enquêteurs, ils interrogent, écoutent, classent, indexent et retranscrivent méthodiquement les témoignages d'une population - parfois réticente - constituée de maires, secrétaires de mairie et de tous ceux rencontrés au hasard des routes, dans les champs ou les auberges.

Fête patronale, Juvisy-sur-Orge.  
Carte postale, sd. 2Fi94/210

Pendant un périple de dix mois, les deux voyageurs sont exposés aux intempéries : Jacques contracte une pneumonie qui lui sera fatale. Claude continue donc seul son chemin pour tenter de sauver le souvenir du folklore français (Sologne, Languedoc, Provence, Berry...). De ses rencontres avec le monde paysan naît une œuvre considérable influencée par les croyances, peurs et superstitions rurales, au travers de romans, contes fantastiques, pièces de théâtre et films. En 2008, il reçoit le prix Alfred Verdaguer de l'Académie française.



Portrait de Claude Seignolle,  
1998. Coll. J. Hesse

## Un inventaire pittoresque

Cet ouvrage reparait en 2010 grâce à Jacques Hesse, éditeur amoureux de nature, de terroirs et de légendes : ces « *dentelles* » de la mémoire et de l'enfance d'un monde qui de nos jours se gomme par indifférence... (Claude Seignolle, in « *Les éditions Hesse ont vingt ans* », Bibliothèque Abbé-Grégoire de Blois, 1993). Au fil des pages, le lecteur renoue avec un passé relativement récent mais pourtant déjà sur la voie de l'oubli. Il y trouve une sorte d'inventaire de traditions traité sous forme d'anecdotes vivantes et colorées concernant les fêtes, cultes, croyances populaires, dictons, contes et légendes qui accompagnaient autrefois chaque étape de la vie : grossesse, accouchement, baptême, enfance, adolescence, fiançailles, mariage, funérailles.





Laboureur. Carte postale Écomusée de Boigneville, s.d. 2Fi16/14



Noce en Beauce. In « Pierrot », 1926. Inseize/1300

## Quelques exemples « glanés » au hasard

Le *Folklore du Hurepoix : traditions et superstitions aux portes de Paris* nous remémore ou nous apprend quantité de traditions populaires étonnantes, dont voici quelques échantillons parmi les plus surprenants aujourd'hui :

- Les baptêmes ou les mariages étaient, jusque dans les années 1930, salués par des coups de fusils.
- Une plus ancienne coutume (fin du XIX<sup>e</sup> siècle) consistait à promener la jeune mariée assise sur un fauteuil, lequel était ensuite brûlé sur un bûcher.
- Aux baptêmes, les cloches étaient plus ou moins sonnées selon la valeur du don fait au bedeau.
- Après un accouchement (cérémonie des relevailles), la jeune mère pour sa première sortie se rendait à l'église ou au calvaire comme à Verrières-le-Buisson devant la Croix aux femmes.

- Autre coutume surprenante : lorsqu'un fermier décédait, il fallait aussi mettre en deuil le bétail, les ruches et les cages.

Ce n'est ici qu'un modeste aperçu de la masse d'informations contenue dans plus de 300 pages consacrées à tous les sujets de la vie rurale.

Le lecteur y trouve des éléments précieux qui

l'aident à mieux comprendre un contexte aujourd'hui révolu mais qui a imprégné de façon durable l'histoire locale. ■

**Marie-Paule Guérif**

Action culturelle et communication



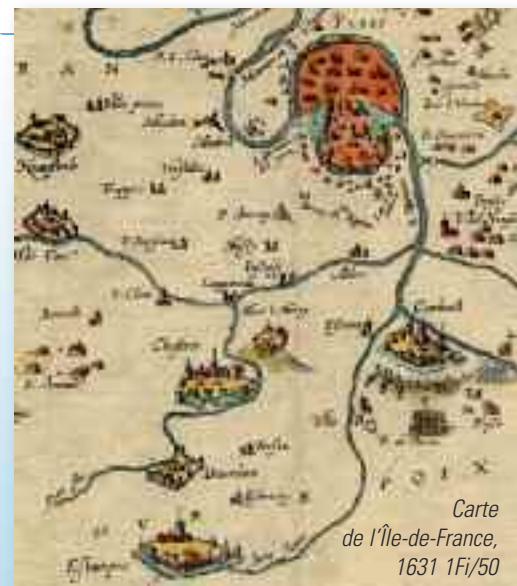
La Croix aux femmes, Verrières-le-Buisson. Carte postale, s.d. 2Fi180/84

## (\* ) Le Hurepoix : un territoire bien mystérieux

Il est très difficile de connaître l'origine exacte et les limites précises de cette partie de banlieue sud. Beaucoup d'hypothèses ont été émises à ce sujet, nous ne citerons que deux références :

- Le dictionnaire universel de Trévoux (1721) indique : [... une contrée du gouvernement de l'Île-de-France dont on ne connaît pas bien les limites... Claude Fauchet (magistrat et historien français : v. 1529 - v. 1601) prétend que le nom a été donné à ce pays parce qu'il étoit extrêmement froid ou parce qu'il étoit hérissé de bois et de forêts. D'autres croient qu'il lui vient de ses habitants qui avoient le poil hérissé ...].
- Les recherches de Robert de Courcel, président de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, (bull. 1958) montrent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, Dourdan, Arpajon, Chevreuse, Corbeil, La Ferté Aleps, Longjumeau, Montlhéry, Rochefort, Saint-Arnoult et Sceaux font partie du Hurepoix.

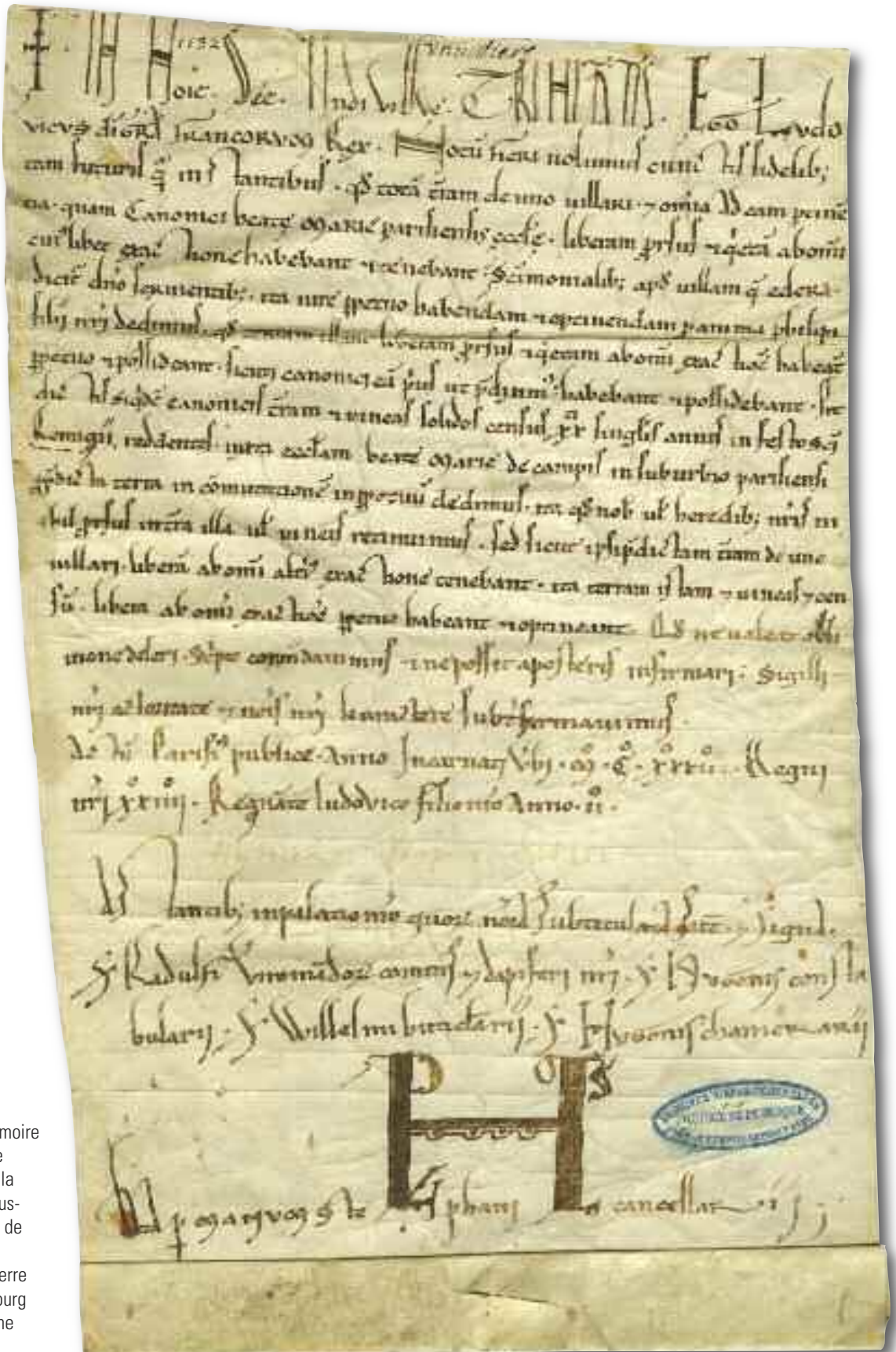
Ce sont finalement les repères hydrographiques qui peuvent le mieux nous aider et tenter de définir ces limites floues et incertaines : entre la Seine et les hauteurs d'où viennent la Bièvre, l'Yvette, la Rémarde, l'Orge, la Juine, l'École, en y ajoutant le cours inférieur de l'Essonne.



Carte de l'Île-de-France, 1631 1Fi/50

# À la découverte de la plus vieille archive essonnienne

C'est un acte en latin sur parchemin, datant de 1132 et émanant du roi Louis VI, dit Louis le Gros<sup>(1)</sup>, qui a été récemment redécouvert dans le fonds de l'abbaye d'Yerres.



Charte de donation, abbaye d'Yerres, 1132. 63H/40

Cette charte de donation, en la mémoire du premier fils de Louis VI, Philippe (mort en 1131) relate l'échange de la terre d'Invilliers (lieu-dit de Briis-sous-Forges) appartenant aux chanoines de Notre-Dame de Paris, au profit de l'abbaye d'Yerres, avec une autre terre et des vignes situées dans le faubourg de Paris près de l'église Notre-Dame des Champs.

## Analyse

Ce type d'acte, pour fréquent qu'il soit à cette époque - manière pour les donateurs de racheter leur âme et de faire absoudre ainsi tous leurs péchés passés, présents et à venir -, n'en est pas moins passionnant à deux points de vue :

- **Sur le fond**, la référence au fils aîné décédé récemment et au futur successeur Louis [VII], cité en fin d'acte par la mention de la 2<sup>e</sup> année de son règne, atteste la volonté des Capétiens d'ancrer leur dynastie dans une continuité monarchique perpétuelle<sup>(2)</sup>, transcendant la mort des individus et ce à l'heure où la suprématie du roi sur son royaume est encore loin d'être établie<sup>(3)</sup>, et où ce royaume se restreignait à une étroite bande de terre étirée du nord au sud de Paris, bornée par Blois, Troyes et Nevers ; cette préoccupation successorale est également compréhensible si l'on considère que Louis VI en est à la 24<sup>e</sup> année de son règne, et qu'il n'a plus, si l'on peut dire, que 5 ans à vivre. Il meurt en 1137 à l'âge de 56 ans. En outre, la mention en fin d'acte de cinq personnages : le sénéchal Raoul, comte de Vermandois<sup>(4)</sup>, chef des services domestiques de la cour, le connétable Hugue, « chef des écuries » c'est-à-dire chef de l'armée royale, le bouteiller Guillaume, responsable des caves du roi, et le « chambrier » Hugue, chef de la chambre du roi et de facto gardien du trésor du roi, et concluant le texte, la mention du chancelier Etienne [de Garlande<sup>(5)</sup>], principal grand officier de la cour, chef des services d'écriture sous l'autorité duquel sont rédigés tous les actes royaux, livre ainsi un panorama très précis de la composition et de l'organisation du gouvernement royal : cinq personnes vivant dans l'entourage constant du roi, issues souvent de sa parenté (c'est le cas du sénéchal, cousin du roi) et dirigeant toute l'administration royale.

- **Sur la forme**, la rédaction en latin demeure traditionnelle pour les actes de la chancellerie jusqu'à l'ordonnance de Villers-Cotterêt (1539), qui fait du français la langue officielle de l'administration ; la citation en fin d'acte des sceaux des différents témoins de l'acte et le « monogramme » du roi, sorte de signature stylisée, témoignent des modalités de validation juridique à une époque où peu savent lire ou écrire (y compris le roi) et où le témoignage oral reste la preuve essentielle ; l'enregistrement de l'acte par le chancelier au palais du roi traduit cette concentration remarquable du pouvoir entre des mains et en des lieux intimement liés à la personne même du roi.

Nous sommes certes encore très loin de la monarchie absolue triomphant avec Louis XIV, mais nous assistons déjà à l'émergence d'un pouvoir royal qui se veut au-delà de la hiérarchie

féodale, comme souverain et non pas seulement comme suzerain (seigneur d'un vassal), et qui cherche constamment à étendre son emprise territoriale, en s'appuyant sur un réseau d'officiers fidèles très restreint, et en s'attachant la fidélité de l'Église par des donations opportunes aux établissements les plus importants.

Cet acte<sup>(6)</sup>, restauré et numérisé, est aujourd'hui le plus ancien acte des collections départementales. ■

**Frédérique Bazzoni**  
Directrice et conservatrice  
**Dominique Bassière**  
Service des publics



Portraits de Louis VI et Louis VII.  
In « Annales des premiers rois de France »  
(AEMILIUS, Paulus. - *Se Rebus gestis francorum E*), 1569. Inquarto/2597



Monogramme  
de Louis VI, 1132.  
63H/40  
(détail de la charte)



## notes

(1) Né en 1081 et qui régna de 1108 à 1137.

(2) À noter que Louis le Gros fut également le premier prince de cette dynastie à avoir reçu le nom carolingien de Louis, ce qui renforce d'autant le lien entre les deux dynasties.

(3) Comme en témoigne l'invasion du royaume par l'empereur germanique allié au roi d'Angleterre en 1124, dans le cadre du conflit pour la succession au trône du duché de Normandie.

(4) À cette époque, Le Vermandois correspond grosso modo à la région de Saint-Quentin (Aisne) ; ce pays érigé en comté par Charlemagne sera rattaché à la Couronne de France par Philippe-Auguste en 1214.

(5) La famille de Garlande : Anseau et Guillaume comme connétables, Etienne comme chancelier puis connétable, Gilbert comme bouteiller, fut l'une des plus influentes à la cour sous Louis VI.

(6) Dont il existe une copie aux Archives nationales dans la série K (monuments nationaux), sous la cote K179, et qui a été publié dans « Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137) », par Achille LUCHAIRE, Paris, 1890.

Cette rubrique est destinée à découvrir un document et des pistes thématiques illustrant un point du programme scolaire du primaire au lycée.

# Il y a 100 ans : les inondations de la Seine

**INONDATIONS**

De presque tous les points de l'Europe, on signale des inondations et des tempêtes. En France c'est à la fois dans nos quatre bassins fluviaux : Seine, Saône et Rhône, Garonne-Gironde et Loire, que l'inondation, accompagnée de neige et de tempête, fait rage, semant la mort et les ruines. Jamais on ne vit une perturbation atmosphérique aussi générale et, en quelque sorte, aussi uniforme.

Les grandes crues marquantes, enregistrées au siècle dernier, sont, outre celle de 1802, celles de 1872 (5<sup>m</sup>85), mars 1876 (6<sup>m</sup>50), janvier 1879 (5<sup>m</sup>20), décembre 1882 (5<sup>m</sup>84), janvier 1883 (6 mètres). D'autres années de crue, mais de moindre importance, ont été, au XIX<sup>e</sup> siècle, 1807, 1826, 1850, 1856, 1861, 1866, 1876, 1883 et enfin 1896. Celle-ci est la dernière en date avant celle de 1910.

Les désastres entraînés par l'inondation étaient une calamité publique encore plus grave que de nos jours, au temps où la Seine coulait jusqu'à niveau du sol du vieux Paris. En 583 eut lieu la première inondation parisienne enregistrée par l'histoire : on allait en bateau sur l'emplacement actuel du faubourg Saint-Denis. En 1196, Philippe-Auguste fut obligé d'abandonner le palais de Cité et de se réfugier à l'abbaye de la montagne Sainte-Geneviève. En 1206, les eaux atteignirent le deuxième étage des maisons de la Cité. En 1290, vers la fin du règne de Philippe III, le Hardi, une grande inondation se produisit dont on retrouve le souvenir dans les chroniques du temps. On lit, en effet, dans les *Fabliaux de Barbasan* :

L'an mil deux cent et quatre-vingt  
Remuant les ponts de Paris  
Pour Seine qui trê à outrage  
Et fit en main son grand damage.

Les portes de Paris furent inaccessibles pendant plusieurs jours, car les ponts (ils étaient en bois) furent tous emportés. Rebâti, ils furent encore tous entraînés par l'inondation de 1296.

A Saintry, les habitants les plus proches du fleuve ont souffert, et un ou deux ont été obligés d'abandonner leur propriété.

Au Goudray-Monceaux et à Morsang-sur-Seine, toutes les maisons et tous les jardins en bordure de la Seine sont dans l'eau. Au Vieux-Gardon on ne voyait que la toiture.

A Evry-Petit-Bourg, les travaux du barrage sont à moitié démolis ; le matériel a été enlevé par la crue.

A Ris-Orangis, malgré l'échassement du chemin de fer, la Seine a ravagé les voies et atteint non seulement les habitations longeant le fleuve, mais celles situées dans la rue qui aboutit à la route nationale.

Détail macabre : le cimetière est entièrement inondé et l'on n'y peut aller.

Juvisy est complètement dans l'eau, ainsi que la Villa-Dravail.

Même situation pour Athis-Mons, Ablon, Villeneuve-le-Roi.

Quant à Villeneuve-Saint-Georges, c'est un vrai désastre, pareil à celui dont souffre Corbeil. Toutes les parties en cantinas du chemin de fer sont envahies, et la chaussée surélevée sur laquelle s'appuient les voies n'a pu garantir les Villenouveis ; au contraire, car il faudra maintenant une énorme dépense pour épurer les eaux.

La municipalité, que nous ne saurions trop louer pour avoir constamment cherché à parer au plus pressé dans la mesure des moyens dont elle dispose, a envoyé les tonneaux d'arrosage de la ville chercher de l'eau potable sur la colline de Saint-Germain-lès-Corbeil et de Saint-Pierre-du-Perray, afin de la distribuer aux Corbeillois, distributions qui seront continuées jusqu'au moment où marchera noire usine des eaux.

Dans leurs quartiers respectifs Messieurs les conseillers municipaux se sont tous prodigués, mais nous voulons citer particulièrement M. Gilbert qui a été la providence de son quartier.

Coupures de presse, 29, 30 janvier et 3 février 1910.  
JAL 19/15 et JAL 20/22

## Questionnaire

Si vous lisez attentivement les extraits du Journal *l'Abeille de Seine-et-Oise* placés ci-dessus, vous pourrez répondre facilement aux questions suivantes :

- 1 Quels ont été les fleuves français concernés par la crue de 1910 ?
- 2 Avant 1910, y a-t-il eu d'autres inondations à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle ? Relevez les dates.
- 3 Quel roi dut quitter son palais ? En quelle année ? Où alla-t-il se réfugier ?
- 4 Trouvez un synonyme du mot « inondation ».
- 5 En quel matériau étaient construits les ponts au XIII<sup>e</sup> siècle ?
- 6 Citez quelques villes essonniennes victimes des inondations de 1910.
- 7 Dans les rues inondées, comment se déplaçait-on pour ne pas se mouiller ou se noyer ?
- 8 Qu'est-ce que l'eau potable ? Où la cherchait-on pour subvenir aux besoins des habitants de Corbeil ?
- 9 Dans quelle ville inondée passe le chemin de fer ?
- 10 Dans la dernière coupure de presse, il y a des fautes d'orthographe : trouvez-les !

## Contexte du document

La crue de la Seine en 1910 est considérée par la presse locale comme un désastre national ; on voit même dans la première coupure de presse que cette catastrophe touche également l'Europe.

C'est grâce aux journalistes de l'époque que l'on peut en quelque sorte vivre au jour le jour, à Corbeil, Étampes et alentour, la progression et les conséquences socio-économiques de cette inondation qualifiée de « centennale ».

Résultant de perturbations atmosphériques exceptionnelles et conjuguées (fonte des neiges, importante pluviométrie, gonflement des affluents), elle paralysa pendant plusieurs semaines la vie des villes et campagnes riveraines. Les activités ne reprirent que 2 mois après les nettoyages, désinfections et réparations nécessaires à la remise en marche des transports, des industries et des services.

Le contexte et l'ambiance particulière de ces jours difficiles peuvent être aisément ressentis au travers des reportages quotidiens écrits dans les journaux locaux, beaucoup plus proches des habitants que la presse nationale. Cependant, *l'Abeille de Seine-et-Oise* ne présentant aucune photographie, le recours aux cartes postales, moyen de communication très répandu en ce début de XX<sup>e</sup> siècle, constitue un complément utile.

### Extraits

*[... Depuis le 19 janvier, la Seine et l'Essonne n'ont cessé d'envahir les rives ... durant les dernières inondations de 1882 et 1896, seule la rive droite avait souffert, mais cette année 1910, elle atteint la rive gauche ... La crue débuta surtout dans la journée du mercredi 19. Dans la nuit du 20 au 21, elle subit une hausse considérable. Samedi au matin, le fleuve commença à atteindre une hauteur inhabituelle, refoulant les eaux de l'Essonne qui envahirent les*

*rues voisines de cette rivière, puis la Seine passa par-dessus la digue et se répandit dans les terrains nouvellement bâtis situés entre le fleuve et la rue du Bas-Coudray, l'usine des eaux fut inondée ... Dans la nuit du 22 au 23 des évacuations des propriétaires commencèrent ... les eaux de l'Essonne sans cesse refoulées rendent les rues impraticables et l'on se déplace en barque. L'eau monte jusqu'à la Gare puis recouvre le cimetière... Près de 3 000 ouvriers sont sans travail... Dans une barque, je traverse la ville parmi les débris qui flottent en tourbillonnant provenant d'une grande quantité de rondins de bois arrachés du chantier des papeteries Darblay. Ce bois destiné à la pâte à papier cogne avec violence les immeubles immergés jusqu'au premier étage... dans les rues plus élevées, on a pu établir des passerelles de fortune, un charpentier d'Essonne en a construit plus de 4 km... Les pompiers tentent avec une pompe à vapeur d'enrayer la montée de l'eau... Une première décrue commence le 29 janvier... Ce dimanche 13 février, la Seine, après avoir baissé jusqu'à 2,80 m a depuis mercredi dernier remonté, vendredi à midi, elle marquait à l'étiage aval du pont de Corbeil 3,60 m. Il est merveilleux de voir combien dans ces occasions on s'oublie soi-même pour ne songer qu'aux autres avec égalité d'âme dans un malheur qui frappe toute la collectivité ...]*  
*L'Abeille de Seine-et-Oise, JAL20/22.*

*Les cartes postales sont accessibles en ligne sur [www.archives.essonne.fr](http://www.archives.essonne.fr)  
 Rubrique « Archives en ligne » - documents figurés (voir encart « Mémoire fragile »)*



## Corrections

- ① Seine, Saône, Rhône, Garonne, Gironde et Loire.
- ② 1802/1872/1876/1879/1882/1883 pour les crues marquantes. 1807/1836/1850/1856/1861/1866/1876/1880/1896 pour les crues de moindre importance.
- ③ Philippe Auguste en 1196. Il se réfugia à l'abbaye de la montagne Sainte-Geneviève à Paris.
- ④ Crue.
- ⑤ En bois.
- ⑥ Saintry/Coudray-Montceaux/Morsang-sur-Seine/Évry-Petit-Bourg/Ris-Orangis/Juvisy/Draveil/Athis-Mons/Corbeil.
- ⑦ Dans des barques ou sur des passerelles.
- ⑧ Eau propre à la consommation que l'on peut boire - l'usine des eaux de Corbeil étant inondée, la municipalité a envoyé chercher l'eau potable sur les collines de Saint-Germain-lès-Corbeil et de Saint-Pierre-du-Perray.
- ⑨ Villeneuve-Saint-Georges.
- ⑩ Louanger (faire l'éloge de, couvrir de louanges) : à l'infinitif. continuées : adjectif qualificatif qui s'accorde avec le nom féminin/pluriel « distributions ».



*Corbeil inondé, place Galignani.  
 Carte postale, janvier 1910.2Fi52/274*

*Corbeil inondé, quai de la pêcheurie.  
 Carte postale, janvier 1910.  
 2Fi52/286*

## Mémoire fragile

La presse ancienne constitue un support d'information riche mais fragile. Le format, le papier acide, l'encre d'imprimerie posent de gros problèmes de conservation, d'où la nécessité d'éviter, voire de supprimer toute manipulation. C'est pourquoi les Archives départementales ont entrepris de numériser toute la presse ancienne dans un double but de conservation et de diffusion plus large, avec sa mise en ligne prochaine sur le site des Archives : [www.archives.essonne.fr](http://www.archives.essonne.fr), rubrique « Archives en ligne », où l'on peut déjà consulter l'état civil, le cadastre napoléonien, les recensements, des monographies communales ainsi que des documents figurés (cartes postales, aquarelles de Charles Albert Capaul).

**Mireille Grais, Dominique Gamache**  
 Service éducatif  
**Marie-Paule Guérif**  
 Action culturelle et communication

Le terme paléographie vient de « paleo » (ancien) et « graphie » (écriture). Cet exercice a pour but de vous entraîner à lire les écritures d'autrefois et de vous faire découvrir des textes inédits. Les rubriques « le mot de l'archiviste » et « le regard de l'historien » vous permettent de situer le texte dans son époque et dans les archives. Les questions qui accompagnent la reproduction du document vous aident à mieux entrer dans le texte et à cerner la spécificité de l'écriture. Bonne lecture, la correction est en page 13.

## Cas n°32 :

### E/4855 Acte notarié relatif au baptême et au placement d'un enfant en nourrice [niveau 3]

(niveau 1 : débutants / 2 : moyens / 3 : confirmés)

## Le mot de l'archiviste

Il s'agit d'un acte isolé extrait de la série E qui conserve des actes ou copies d'actes de titres féodaux, de famille, de communes et municipalités, de corporations, de confréries et sociétés laïques.

L'inventaire mentionne d'autres actes dans lesquels il est question des mêmes personnes ; leur consultation a permis de découvrir un acte de mai 1639 qui évoque un accord entre Simon Musset et Marguerite Rondin « grosse du fait dudit Musset... » qui renvoie au contrat de mariage du 28 avril 1639 passé entre Simon Musset et Marguerite Rondin, veuve de Valentin Bidart, devant Maître De Bouville notaire à

La Norville. La reconstitution d'une généalogie familiale nécessiterait du temps, mais serait possible.

Le grand nombre d'abréviations souvent fantaisistes, le manque d'application du greffier et les nombreuses ratures expliquent la difficulté de lecture que présente ce texte ; connaître la structure d'un acte notarié est d'une grande aide dans un tel cas (cf. la publication des Archives départementales de mai 2003 « archives notariales aux sources de l'histoire locale »). Quelques abréviations usuelles : « jr » pour « jour » ligne 1 ; « reqte » pour « requête » ligne 2 ; « de » pour « demeurant » ligne 2 ; « par » et

« per » dans « parlant » ligne 6 ou encore « appartient » ligne 14 ; « pnt » ou « pnce » pour « présente » ou « présence » ; le neuf tyronien ligne 20 dans conséquences ; « trans » dans « transporté » ligne 4 et « transcript » ; « pro » dans « promect » ligne 9. On retrouve en fin de texte les clauses finales « promettant, obligeant, renonçant » et les formules « déclarant ne savoir signer » que l'on devine par le contexte. Des incertitudes de lecture persistent cependant. La formule (sic) indique que l'on a respecté la graphie de l'époque considérée, notamment pour les noms propres, quand elle demeure compréhensible !

## Le regard de l'historien

Cet acte montre l'importance, maintes fois constatée, du notaire dans toutes les phases de la vie quotidienne. Dans ce texte on retiendra l'évocation de deux personnages féminins : la sage femme et la nourrice.

**La sage femme :** de tout temps on rencontre une voisine, une parente ou une amie, présence rassurante aux côtés de la future mère.

On distingue « la matrone » des villes et la « matrone des champs ».

À la campagne, la matrone a la confiance des villageois, on la préfère âgée, elle doit être mariée ou veuve et mère. Les principales qualités recommandées sont : robustesse mais aussi discrétion, bonnes mœurs et douceur, toutes ces vertus n'étant que rarement réunies ; elle rend service et à ce titre ne perçoit pas d'argent, mais plutôt des présents en nature.

Vers 1650, les matrones passent sous le contrôle de l'Église catholique et de l'État. Des règles plus strictes s'imposent alors : la sage femme doit être de bonne moralité, bonne chrétienne, le curé exige qu'elle connaisse les formules du baptême ; en cas de danger elle ondoie l'enfant et le porte souvent sur les fonts baptismaux.

Sa compétence professionnelle est, elle, laissée au hasard.

À la ville, la sage femme moins proche de l'accouchée, bénéficie de l'expérience de celles qui l'ont précédée ; très progressivement, elle est formée par des médecins et soumise à des examens. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle cependant, les chirurgiens accoucheurs vont essayer de les supplanter prétextant leur ignorance.

**La nourrice :** la mise en nourrice remonte à la plus haute Antiquité et perdure pendant tout le Moyen-Âge, mais reste limitée aux femmes des plus hautes catégories sociales : soucieuses de préserver leur corps, accaparées par leurs obligations sociales, elles délaissent leur nouveau-né. Au XVII<sup>e</sup> siècle cependant, le milieu médical, religieux et bien pensant tend à culpabiliser les parents : n'est-il pas dangereux d'être nourri d'un « lait mercenaire » ? Le fait de confier l'enfant à une étrangère ne peut-il pas porter atteinte à « son identité » ?

Paradoxalement, à cette époque la mise en nourrice va se répandre dans toutes les couches de la société urbaine : les bourgeoises font venir les nourrices de province, les familles de classe

moyenne voire les plus pauvres envoient massivement à la campagne leurs enfants, qui meurent fréquemment pendant le trajet ou leur séjour, victimes de mauvais traitements ou de négligence. L'administration tente de légiférer, mais finalement se résigne. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le biberon va entraîner le déclin du marché des nourrices et amener l'apparition des bonnes d'enfants. ■

### À lire :

GELIS, Jacques. - L'Arbre et le fruit : la naissance dans l'Occident moderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.). - Paris : Fayard, 1984. Cote AD91 : Inoctavo/2222.

VALICI-BOSIO, Sabine. - La Mère et l'enfant dans l'ancienne France. - s.l. : Bartillat, coll. Terroirs de France, 1988. Cote AD91 : Inseize/1072.

DUBY, Georges, PERROT, Michelle, ZEMON, Davis, FARGE, Arlette. - Histoire des femmes en Occident. T. III : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s. - Paris : Plon, 1991, rééd. Paris : Perrin, 2002, coll. Tempus. Cote AD91 : Inseize/1118

**Claudine Michaud**  
Service des Publics



10 alad. Carhano guillon ad...  
 11 defest...  
 12 baptiz...  
 13 ...  
 14 ...  
 15 ...  
 16 ...  
 17 ...  
 18 ...  
 19 ...  
 20 ...  
 21 ...  
 22 ...  
 23 ...  
 24 ...  
 25 ...  
 26 ...  
 27 ...  
 28 ...  
 29 ...  
 30 ...  
 31 ...  
 32 ...  
 33 ...  
 34 ...  
 35 ...  
 36 ...  
 37 ...  
 38 ...  
 39 ...  
 40 ...  
 41 ...  
 42 ...  
 43 ...  
 44 ...  
 45 ...  
 46 ...  
 47 ...  
 48 ...  
 49 ...  
 50 ...  
 51 ...  
 52 ...  
 53 ...  
 54 ...  
 55 ...  
 56 ...  
 57 ...  
 58 ...  
 59 ...  
 60 ...  
 61 ...  
 62 ...  
 63 ...  
 64 ...  
 65 ...  
 66 ...  
 67 ...  
 68 ...  
 69 ...  
 70 ...  
 71 ...  
 72 ...  
 73 ...  
 74 ...  
 75 ...  
 76 ...  
 77 ...  
 78 ...  
 79 ...  
 80 ...  
 81 ...  
 82 ...  
 83 ...  
 84 ...  
 85 ...  
 86 ...  
 87 ...  
 88 ...  
 89 ...  
 90 ...  
 91 ...  
 92 ...  
 93 ...  
 94 ...  
 95 ...  
 96 ...  
 97 ...  
 98 ...  
 99 ...  
 100 ...



Vierge à l'enfant.  
 Église de Baulne,  
 XVII<sup>e</sup> siècle.  
 Photographie 1979.  
 5Fi/1154

# Correction

(Les abréviations restituées sont signalées par le soulignement).

- 1 Au present samedy XXII<sup>e</sup> jour d'octobre l'an mil VI cent trente neuf
- 2 apres midy, à la requeste de Simon Musset, vigneron demeurant à Guibeville,
- 3 parroisse de Chebtainville (sic), je, Jean Pillas, greffier et tabellion au
- 4 bailliage de Boissy soubzYon, me suis transporté en la maison et
- 5 domicile de Marguerite Rondin demeurante audit Boissy, à laquelle
- 6 en parlant à sa personne trouvée au lict, j'e [j'ai] icelle sommée
- 7 et interpellée [mots barrés] en la presence des tsmoins soubz-
- 8 -scriptz, de presentement bailler et mectre es mains de Louise
- 9 Brizard, femme de Sulpice Picot et sage femme [mot barré]
- 10 [mot barré] servant aux accouchements des femmes de ce lieu
- 11 de Boissy, l'enfant dont elle est nouvellement acouchée
- 12 pour icelluy faire baptizer et le mectre entre les mains
- 13 de Cantienne Guillon, femme de Simon Rondin
- 14 pour le nourrir et allaiter bien et deument comme il appartient
- 15 [mots barrés] suivant l'accord pareillement fait
- 16 entre ledit Musset et icelle Rondin et chacun ne sachant signer
- 17 le XIII<sup>e</sup> jour de may mil VI cent trente neuf, et session [mot barré]
- 18 faite à icelle Rondin à la requeste dudit Musset le
- 19 jour [blanc], laquelle Rondin
- 20 en consequence de ce que dessus a presentement baillé et mis
- 21 es mains de ladite Brizard [dans l'interligne : ad ce presentes et acceptante] qui s'en est chargée
- 22 et par ces presentes en a deschargé icelle Rondin,
- 23 dont elle a requis et demandé acte a elle
- 24 délivré le present jour luy servir de ce que dessus. A esté
- 25 fait, [dans l'interligne ;déclaré], requis et octroyé en la maison d'icelle Rondin
- 26 en presence de Didier Bezard, sergent au bailliage dudit Boissy,
- 27 et Maître François Pillas, praticien demeurant audit Boissy, tsmoins, ladite Rondin

- 28 et ladite Brizard ont déclaré ne savoir signer, le jour et an que dessus
- 29 [signé : ] Bezard
- 30 [signé : ] Pillas Pillas tabellion
- 31 Et ledit jour et an que dessus [mot barré] est comparut en personne
- 32 pardevant ledit tabellion susdit ledit Simon Musset, lequel
- 33 a presentement baillé à tltre de nourritture et pention [mot barré]
- 34 à ladite Cantienne Guillon ad ce presente et acceptante,
- 35 l'enfant dont est parlé par l'acte cy dessus transcript, à faire
- 36 baptisé et nommé Mathurin, que ladite Cantienne Guillon
- 37 [mot barré] a dit avoir en sa possession et luy avoir esté baillé et
- 38 mis en ses mains par ladite Brizard ; lequel enfant
- 39 ladite Guillon promect nourrir, alaiter et entretenir de

- 40 tous allimens et linge qui luy sera besoing et necessaire,
- 41 moyennant et à la charge que ledit Musset sera tenu [mot barré]
- 42 et c'est (sic) volontairement obligé payer à ladite Guillon
- 43 lesdits allimens presentement et généralement et linge qui seront
- 44 faictz et fourniz par ladite Guillon selon la convention
- 45 et pris qu'ilz feront ensemble ou selon l'estimation
- 46 qui en sera faite par vertu des commissions. Promettant, obligeant,
- 47 renonceant . . . Ce fut fait et passé audit Boissy en presences desdits
- 48 Bezard et Pillas tsmoins, ledit Musset a dit ne savoir signer
- 49 ensemble lesdites femmes, les jour et an que dessus etc.
- 50 [signé : ] Bezard
- 51 [signé : ] Pillas Pillas tabellion

*Avis d'ouverture  
d'un cours  
d'accouchement  
en faveur  
des élèves sages  
femmes,  
14 pluviôse an V  
(2 février 1797).  
L/166*



# Femmes en Essonne, 1848-2008

## Combats pour l'égalité

Sur un territoire profondément transformé par l'industrialisation et l'expansion démographique de la région parisienne, des hommes et des femmes venus de tous horizons ont par leur labeur, construit l'Essonne d'aujourd'hui. Privilégiant trois thématiques : le travail, l'éducation et la citoyenneté, l'exposition présente la longue marche des femmes vers l'égalité, les résistances qu'elles ont dû vaincre pour devenir des citoyennes à part entière en 1944, tenter d'accéder à toutes les professions, contribuant ainsi à faire entendre leur voix dans une histoire trop longtemps -voire encore trop souvent- écrite au masculin.



Corbeil,  
imprimerie Créte.  
Carte postale,  
s.d. 2Fi52/315

### 1848-1914 : les femmes ont toujours travaillé

Contrairement à une idée reçue, les femmes n'ont pas attendu la première guerre mondiale pour entrer massivement sur le marché du travail comme le souligne l'historienne Sylvie Schweitzer.

En 1851, journalières et domestiques étaient aussi nombreuses dans l'agriculture -activité alors dominante- que les femmes vivant du travail de leur mari. Les ouvrières (environ 6 000), étaient à peine moins nombreuses que les ouvriers (environ 7 000). Les professions

Corbeil-Essonnes, tuileries Gilardoni,  
années 1950. 24J/105



libérales en revanche restaient très majoritairement l'apanage des hommes (2 400 contre à peine 500 femmes). À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les industries se développent en bordure de Seine comme à Corbeil et Athis-Mons, et font appel à la main d'œuvre féminine. Le chemin de fer facilitant les déplacements, Paris leur offre également des possibilités d'emplois de service.

### 1914-1918 : les femmes remplacent les hommes mobilisés

Les hommes mobilisés au combat, prisonniers ou tués durant la Grande guerre manquent cruellement à l'économie du pays dans des secteurs qui leur étaient jusque là réservés :

agriculture, industrie, commerce, transport, etc. Ce sont alors les femmes qui assument leurs fonctions. Elles travaillent aussi dans des entreprises d'armement, remplacent les directeurs et maîtres d'école de garçons. Beaucoup assistent les médecins, souvent bénévolement, dans les hôpitaux. Les espoirs d'émancipation nourris par les femmes, mobilisées à l'arrière, furent déçus une fois la paix revenue : elles n'obtiennent pas le droit de vote en 1920 et ne peuvent adhérer à un syndicat qu'avec l'accord de leur mari. Le droit à l'information sur la contraception leur est refusé et l'avortement devient un crime passible de la Cour d'assises.

### Inégalités scolaires persistantes

Bien que la scolarisation primaire des filles ait rattrapé celle des garçons à partir de 1848, des inégalités subsistent encore, notamment pour la formation des institutrices : l'École normale d'institutrices de Seine-et-Oise n'est créée qu'en 1879, soit 38 ans après celle des instituteurs. Jusqu'en 1946, l'Essonne n'a que deux établissements secondaires publics : le collège d'Étampes et l'école primaire supérieure de Dourdan, qui n'accueillent que des garçons. L'éloignement des lycées (Versailles ou Paris) impliquant l'internat, les filles n'y sont pas inscrites. L'ouverture de classes de cours complémentaires, puis de centres d'apprentissage, dans les écoles primaires urbaines permet progressivement aux filles



École de Guillerval.  
Le directeur parti  
au front est remplacé  
par son épouse.  
Photographie,  
v. 1915. 2Fi/2479



d'accéder à un enseignement secondaire public. Entre 1945 et 1960, les premiers lycées, tous mixtes et gratuits ouvrent à Montgeron, Savigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes et Orsay, donnant enfin aux filles la possibilité d'accéder à la formation à égalité avec les garçons.

## Femmes citoyennes à part entière

Les premières associations pouvant être qualifiées de « féministes » se constituent et s'affirment peu à peu dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : tentatives de candidatures féminines aux élections municipales, manifestations de rues, puis en 1909, la création de l'Union française pour le suffrage des femmes.

En 1936, alors qu'elles n'ont toujours pas le droit de vote, trois femmes sont nommées sous-secrétaires d'État dans le gouvernement du Front populaire : Irène Joliot-Curie (fille de Pierre et Marie Curie), Cécile Brunschvicg et Suzanne Lacore.

Renvoyées à leur seul rôle de mère pendant le gouvernement de Vichy, les femmes jouent néanmoins un rôle déterminant dans la Résistance (parmi les plus connues : Berty Albrecht, Lucie Aubrac, Danielle Casanova, Germaine Tillion ...).

Le 29 avril 1945, « électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes » (ordonnance du 21 avril 1944), elles votent enfin pour la première fois.

## Vers l'égalité professionnelle

Nourrir, éduquer, soigner, laver, vêtir... ces tâches réservées aux femmes ont donné naissance à des métiers quasi-exclusivement féminins : servantes, couturières, blanchisseuses, repasseuses, nourrices, infirmières. Non reconnues alors par la société comme travailleuses à part entière, elles ont depuis un siècle revendiqué des droits égaux à ceux des autres salariés : les domestiques sont devenues employées (services à la personne ou collectifs) ; les nourrices sont aujourd'hui assistantes maternelles ou puéricultrices ; les infirmières ont un diplôme d'État. Après le principe d'égalité de rémunération en 1972, puis l'interdiction des discriminations en

*Lycée de Montgeron, le foyer du petit lycée. Carte postale, s.d. 2Fi118/98*

1975, la loi Roudy a étendu en 1983 la notion d'égalité de rémunération à celle d'égalité professionnelle au sens large : emploi, formation, promotion, etc. Cependant ce texte est encore aujourd'hui peu suivi d'effets : si l'Université et certaines professions « masculines » leur ont depuis un demi-siècle ouvert quelques portes (magistrature, barreau, journalisme, médecine, professorat ...), d'autres restent dominées par les hommes, et les femmes se heurtent encore à des résistances qui contribuent à leur mobilisation pour une vraie mixité au travail.

## Fin de la subordination des femmes

Le mouvement de libération des femmes né en mai 68 a été précédé par des évolutions qui s'accélérent au milieu des années 60, remettant en cause les inégalités persistantes en matière de droits civils :

- En 1907, les femmes mariées acquièrent le droit de disposer librement de leur salaire.
- Ce n'est qu'en 1965 qu'elles peuvent exercer une activité professionnelle et ouvrir un compte en banque sans le consentement de leur mari.

Les revendications concernant la contraception libre et gratuite et la libéralisation de l'avortement trouvent un écho de plus en plus large : en 1974, Françoise Giroud est nommée secrétaire d'État à la condition féminine et Simone Veil, ministre de la Santé, fait adopter en 1975 la loi sur l'interruption volontaire de grossesse qui légalise l'avortement. En 1981, un ministère des droits des femmes est créé et confié pendant cinq ans à Yvette Roudy.

Le XX<sup>e</sup> siècle aura été pour la femme, un siècle de changements significatifs dans divers domaines : éducation, travail, politique, famille..., et pourtant des inégalités perdurent et les droits acquis par les précédentes générations restent fragiles. ■

### DATES ET LIEU DE L'EXPOSITION

**Du 20 janvier au 20 avril 2011 dans le hall d'accueil des Archives départementales de l'Essonne.**

**Des conférences seront organisées autour de ce thème.**

**Demandez le programme !**

**Odile Nave**

professeure agrégée d'histoire, présidente du CARDE (Centre action recherche et documentation des entreprises)

**Marie-Paule Guérif**

Action culturelle et communication



*Allocution de Joséphe Jacquot lors de l'inauguration du lycée de Montgeron en présence du ministre de l'instruction publique, Marcel-Edmond Naegelen, 1945. Collection Musée municipal de Montgeron*

## Les premières « élues » : quelques exemples en Essonne

### Maires et conseillères municipales

Aux élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945, des femmes sont enfin élues comme Joséphe Jacquot à Montgeron. (cf. « portrait » p.20).

### Députées

En octobre 1945, 33 femmes (5,6 %) sont élues à la première assemblée constituante, dont 3 pour la Seine-et-Oise. Mais entre 1958 et 1973, le nombre de députées oscille entre 8 et 11, soit 1 à 2 %. En 1993, les élues ne sont que 33 sur 577 députés (pas plus qu'en 1945 !).

Il faut attendre l'année 2000 pour voir promulguée une loi sur l'égal accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives. En 2007, sur les 577 députés, 107 sont des femmes.

### Sénatrices

Un exemple essonnien : Marie Roche, maire de Lisses, conseillère générale de Seine-et-Oise en 1945, deviendra conseillère de la République/sénatrice en 1946.

### Conseillères générales

Au Conseil général de l'Essonne en 1978, pour 35 cantons, 3 femmes sont élues : Marie-Noëlle Lienemann, Aline Marti et Geneviève Rodriguez (contre 3 sur 41 en 1945 pour la Seine-et-Oise).

Le patrimoine essonnien est très varié : de type industriel, religieux, scientifique ou encore artistique, il doit être protégé et valorisé. La préservation de ce patrimoine fait partie des missions dévolues à la direction des archives et du patrimoine mobilier en Essonne.

# L'actualité patrimoniale

*Petit mémento en préambule* : la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA) est un service déconcentré de l'État, agissant sous la tutelle de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), en concertation étroite avec la Préfecture et les services ressources du Conseil général (Service du patrimoine culturel en l'occurrence), pour préserver, contrôler et protéger le patrimoine mobilier public : statues, tableaux, dalles funéraires, harmoniums, objets liturgiques qui peuplent en grand nombre nos églises communales, voire nos mairies. Elle comprend un(e) conservateur/-trice et un(e) ou plusieurs conservateur(s)/-trice(s) délégué(e)s, nommé(e)s par la DRAC pour un mandat de quatre ans renouvelable.



Église Saint-Thomas-Beckett, Boissy-sous-Saint-Yon, XII<sup>e</sup> siècle

## Bilan d'activité de la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA) 2008-2010

### Récolements

De 2008 à 2010, 34 récolements ont été effectués, dans les communes d'Abbeville-la-Rivière, Angervilliers, Arpajon, Auvernaux, Avrainville, Baulne, Bièvres, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cutté, Boissy-sous-Saint-Yon, Bondoufle, Boussy-Saint-Antoine, Boutigny-sur-Essonne, Châlo-Saint-Mars, Champcueil, Corbreuse, Courances Draveil, Etréchy, Gif-sur-Yvette, Le-Val-Saint-Germain, Maisse, Mérobert, Monnerville, Morsang-sur-Seine, Nainville-les-Roches, Nozay, Ormoy-la-Rivière Plessis-Saint-Benoist, Prunay-sur-Essonne, Saclas, Sermaise, Videlles, Wissous.

Dans ces communes, les précédents récolements s'échelonnaient entre 1977 et 1996, certaines d'entre elles n'ayant même jamais été récolées.

*À ce jour, 125 communes sur 196 ont été récolées. L'actualisation des récolements dans les 71 communes restantes constitue l'action prioritaire de la CAO.*

### Suivi des collections phares du département

La collection Cocteau, placée en dépôt aux Archives départementales depuis 2005, a été réinstallée dans son écrin originel à Milly-la-Forêt en avril 2010, la rénovation des lieux étant achevée. L'inventaire détaillé de la correspondance microfilmée de **Camille Flammarion** se poursuit, tandis que le globe céleste de Coronelli (classé) appartenant à la collection d'objets scientifiques conservée à l'observatoire de Juvisy-sur-Orge demeure en dépôt à Chamarande : vous pouvez l'admirer en salle de lecture.

### Enrichissement de la base de données Abyla

La base de données Abyla, décrivant les objets mobiliers récolés, contient à ce jour les notices relatives à 11 953 objets, ainsi qu'environ 10 000 images. La mise en ligne d'une partie



L'annonciation, église Saint-Médard, Maisse. Panneau huile sur bois, XIX<sup>e</sup> siècle

des notices, prévue en 2009, a été reportée en fonction du lancement du projet de refonte globale de notre système d'information.

### Protection au titre des monuments historiques

Un grand nombre d'objets ont été protégés en 2008-2009, parmi lesquels on peut citer l'inscription des tableaux de l'église Saint-Étienne d'Essonne à Corbeil-Essonnes ou de l'église Notre-Dame du Mont Carmel à Janvry, des statues de l'église Saint-Corbinien à Saint-Germain-lès-Arpajon, un tableau reliquaire de l'église Saint-Pierre et Saint-Eutrope à Angerville, ou le classement de dalles funéraires à Forges-les-Bains et Janvry, et l'ensemble exceptionnel de tapisseries du XIX<sup>e</sup> siècle à l'église Saint-Antoine et Saint-Sulpice de Grigny.

### Opérations de restauration

Parmi les principaux chantiers de restauration, on peut évoquer les interventions touchant des sculptures classées de l'église Saint-Martin d'Oncy-sur-École, un tableau dans l'église Saint-Georges à Auvers-Saint-Georges ou encore le banc d'œuvre de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption à la Ferté-Alais.



*Adoration des bergers. Georges Lallement (1575-1636)  
Église Saint-Georges, Auvers-Saint-Georges.  
Huile sur toile restaurée en 2008, XVII<sup>e</sup> siècle*

### Partenariats/transversalité

Les principaux partenaires de la CAO A demeurent la Commission diocésaine d'art sacré, qui assure le lien avec les autorités ecclésiastiques, le Service du patrimoine culturel du Conseil général (pour la politique de subvention en matière de restauration du patrimoine), et le Parc naturel régional du Gâtinais français (PNR), dans le cadre des commissions culturelles ou de projets de valorisation.

**Le dossier transversal majeur qui a occupé la CAO A dernièrement a concerné la sécurisation des objets mobiliers :** impulsée par la préfecture à la suite des vols d'objets en 2009 et 2010, cette démarche a permis d'élaborer une liste d'édifices prioritaires, en perspective de diagnostics de sécurité in situ à l'automne 2010.

### Communication

**L'innovation majeure a consisté dans la création de pages web sur le site du CG** (<http://www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales/patrimoine-mobilier/>).

Cinq rubriques présentant les missions de la CAO A, son actualité, la mise en œuvre de la conservation préventive, de la restauration et des récolements, et offrant un « zoom » sur le patrimoine essonnien dans toute sa diversité.

S'ajoute à cela la publication régulière d'articles consacrés au patrimoine mobilier dans le bulletin d'information des Archives départementales *le Papyvare*. Et n'oublions pas la participation systématique aux Journées européennes du patrimoine et autres manifestations nationales ou locales (Fête de la science 2009 notamment) !

**La priorité 2010-2011 sera consacrée à la poursuite des récolements et à la mise en place de la sécurisation des objets mobiliers.**

## La Commission départementale des objets mobiliers (CDOM) 2010

Organisée le 21 mai 2010 sous l'égide de Jacques REILLER, Préfet de l'Essonne, elle avait pour objectif, comme chaque année, d'une part de faire le bilan des activités de la Conservation des antiquités et objets d'art et des opérations de restauration/protection, et d'autre part de proposer à la protection au titre des monuments historiques des objets repérés comme intéressants à l'occasion de précédents récolements.

### *Un petit rappel quant à la signification de certains termes ou procédures :*

**La CDOM est une commission** composée de membres de droit (représentants de la DRAC, de la CAO A, de la préfecture, police et gendarmerie) et de membres désignés (élus, experts), qui se tient périodiquement (une fois par an généralement selon l'actualité patrimoniale), et qui, en Essonne, est organisée par la Conservation des antiquités et objets d'art, qui en établit l'ordre du jour et prépare les dossiers, après avoir effectué toutes les recherches documentaires préalables nécessaires. Y sont conviés ponctuellement les élus des collectivités où des objets mobiliers sont susceptibles d'être protégés au titre des monuments historiques.

**La protection au titre des monuments historiques comprend deux niveaux de protection :**

- **Le classement (CMH)**, reconnaissance de l'intérêt majeur d'un objet (ou d'un édifice) sur le plan de l'histoire, de l'histoire de l'art, de la science ou de la technique ; cette mesure de protection est prononcée par la Commission supérieure des monuments historiques, soit directement, soit sur proposition de la CAO A validée en CDOM, ou sur proposition de tiers.
- **L'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (IMH)**, qui reconnaît un intérêt suffisant à un objet ou un édifice, et qui est proposée par la CAO A et validée en CDOM. Rappelons que ces mesures de protection impliquent pour le propriétaire, public ou privé, de l'objet ou de l'édifice, un certain nombre d'obligations, visant à encadrer toute intervention de réparation, restauration, sécurisation, déplacement, valorisation par un contrôle préalable des autorités patrimoniales concernées (DRAC et CAO A).

**Le récolement constitue une visite d'inspection réglementaire et obligatoire** qui doit avoir lieu tous les cinq ans, afin de contrôler in situ l'état du patrimoine mobilier communal et d'en dresser un diagnostic ouvrant sur la programmation d'actions de restauration,

sécurisation ou valorisation. Les propriétaires et détenteurs d'objets protégés au titre des monuments historiques doivent permettre la réalisation de ces récolements par la CAO A en donnant accès aux lieux de conservation des objets ; il en va de même pour les objets non protégés (NP) mais appartenant de droit ou de fait au patrimoine public, et qui relèvent de ce fait du contrôle scientifique et technique de l'État (exercé en l'occurrence par les agents de la CAO A ou de la DRAC).

La particularité de cette session tenait au fait qu'elle ne s'était pas réunie depuis 2 ans, en raison de l'intérim du conservateur des monuments historiques territorialement compétent.

La commission a étudié 40 dossiers de proposition de protection, correspondant à 14 collectivités (et une association) ; à titre de comparaison, en 2008, 11 communes et 33 dossiers avaient été examinés. Comme chaque année, le panel d'œuvres

proposées présentait une grande diversité : de la console du XVIII<sup>e</sup> siècle au chemin de croix en cuir du XIX<sup>e</sup> siècle, en passant par un tableau du XVII<sup>e</sup> siècle, des fonts baptismaux en fonte du XIX<sup>e</sup> siècle... ou un chasseur bombardier du XX<sup>e</sup> siècle !

Une diversité par ailleurs tout à fait emblématique de la richesse du patrimoine essonnien. ■

**Frédérique Bazzoni**

Directrice et conservatrice



Chasseur bombardier, Vautour II n°348, Centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge  
Association des mécaniciens pilotes d'aéronefs anciens, XX<sup>e</sup> siècle

Le chasseur bombardier Vautour N II premier chasseur bombardier biréacteur supersonique construit en 1959 par l'ancêtre de l'Aérospatiale, cet avion fut utilisé à 140 exemplaires par l'Armée de l'air jusqu'en 1979 dans tous types de mission. Premier avion de conception et de fabrication 100% française, et le plus gros après guerre, il fut l'un des avions les plus performants et les plus complets de son époque.

Il parvint au Centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge en 1966 et servit essentiellement d'avion essai (notamment pour le radar RDI du Rafale en mars 1990). Il s'agit ici d'un exemplaire unique, sauvé par l'Association des mécaniciens pilotes d'aéronefs anciens (AMPA).

Caractéristiques techniques : monoplan à aile médiane, avec aile en flèche et train

monotrace. De type SO 4050. Poids max. : 20,7 tonnes ; poids vide :

10,7 tonnes ; plafond max. : 16 000 mètres ; vitesse : mach 1 ; 2 réacteurs SNECMA ATAR

ES de 3 700 kg de poussée chacun ; train : Hispano-Suiza ; 4 canons DEFA de 30 m/m avec 420 obus ;

armement : missiles lance roquettes Matra et divers armements ; 2 réservoirs pendulaires d'1 tonne chacun.

À noter que quelques avions ont déjà été classés : un Nord 2501 « Noratlas » N° 105 (en 2000), deux Morane-Saulnier type 505 et 138 (en 1984 et 1999), et un bimoteur Hurel-Dubois type HD 34 (2008).

C'est également l'occasion de valoriser la vocation originelle de l'Essonne comme terre d'innovation technique, lieu d'accueil qui plus est de l'un des tous premiers aéroports au monde avec Orly dont une grande partie se trouve en Essonne.

### FLASH

Le 13 septembre dernier, le tableau « Vue du parc de Méréville » d'Hubert Robert a été classé monument historique par la Commission nationale des monuments historiques.

Cette toile, propriété du Conseil général de l'Essonne depuis 2005, exposée actuellement dans la salle de lecture des Archives départementales de l'Essonne à Chamarande, fait partie d'une suite d'œuvres commandées par le marquis de Laborde, propriétaire du domaine de Méréville, à Hubert Robert (1733-1808), célèbre peintre de paysages et ruines romantiques. Après un séjour en Italie, l'artiste est reçu à l'Académie royale de peinture en 1766. Il excellera par la suite dans l'art de représenter les jardins, réels ou imaginaires, et notamment ceux de Méréville.



Vue de Méréville. Hubert Robert (1733-1808).  
Huile sur toile, XVIII<sup>e</sup> siècle

## Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques Liste des dossiers présentés par communes

### Angervilliers

Bénitier armorié, XVIII<sup>e</sup> s.

### Arpajon

Console, XVIII<sup>e</sup> s.

Chasuble, XX<sup>e</sup> s.

Orgue Merklin, XX<sup>e</sup> s.

### Authon-la-Plaine

Souches de cierge, bois (4), XVIII<sup>e</sup> s.

Vierge, statue bois, XVI<sup>e</sup> s.

Saint Jean-Baptiste, statue bois, XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> s.

Chemin de croix en cuir, par Dulud, XIX<sup>e</sup> s.

### Auvernaux

Autel et tabernacle de la Vierge, bois, XVIII<sup>e</sup> s.

Bancs, bois, XIX<sup>e</sup> s.

Bâton de procession, bois, XVIII<sup>e</sup> s.

Fonts baptismaux, pierre, XIV<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> s.

### Avrainville

Dalle funéraire, XVII<sup>e</sup> s.

Saint Jérôme au désert, tableau avec cadre, XVIII<sup>e</sup> s.

### Boissy-sous-saint-Yon

Saint Jacques le Mineur, tableau avec cadre. XVII<sup>e</sup> s.

### Maisse

Fonts baptismaux, fonte, XIX<sup>e</sup> s.

Aigle-lutrin, bois, XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> s.

Retable et tableau du maître-autel, XIX<sup>e</sup> s.

Panneau sculpté de Calvaire, bois, XVII<sup>e</sup> s.

Panneaux peints sur bois (2), XIX<sup>e</sup> s.

Plaques funéraires, pierre (2), XVI<sup>e</sup> s. et XVII<sup>e</sup> s.

### Marolles-en-Hurepoix

Bénitier en fonte, XIX<sup>e</sup> s.

Lustres (6), XIX<sup>e</sup> s.

Fonts baptismaux en fonte, XIX<sup>e</sup> s.

Saint Georges, statue bois peint, XIX<sup>e</sup> s.

Saint Joseph, statue bois peint, XIX<sup>e</sup> s.

### Morigny-Champigny

Aigle-lutrin, bois, XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> s.

Sainte Thérèse, statue pierre, par G. Crouzat, XX<sup>e</sup> s.

### Orsay

Sainte Famille, tableau huile sur toile, XVII<sup>e</sup> s.

Éducation de la Vierge, tableau huile sur toile, XVII<sup>e</sup> s.

Fonts baptismaux, pierre, XVIII<sup>e</sup> s.

### Puiselet-le-Marais

Statuette et plaque commémorative de sainte Julienne, bois, XVIII<sup>e</sup> s.

Sainte Julienne, tableau avec cadre, XIX<sup>e</sup> s.

### Villiers-le-Bâcle

Chaire, bois, XVIII<sup>e</sup> s.

## Classement au titre des monuments historiques

### Boissy-sous-saint-Yon

Coq girouette, métal, XVIII<sup>e</sup> s.

Maître-autel, pierre, XVIII<sup>e</sup> s.

Pieds d'autel (4), pierre, XVIII<sup>e</sup> s.

### Centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge

Bimoteur de transport, Nord 260, XX<sup>e</sup> s.

Chasseur bombardier, Vautour II n°348, XX<sup>e</sup> s.

### Marolles-en-Hurepoix

Tableau de la Crucifixion, avec cadre, XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup>s.



Bénitier, église Notre-Dame de l'Assomption, Marolles-en-Hurepoix. Fonte, XIX<sup>e</sup> siècle



Éducation de la Vierge. Hôpital d'Orsay. Huile sur toile, XVII<sup>e</sup> siècle



Sainte-Thérèse, église paroissiale de Morigny-Champigny, XX<sup>e</sup> siècle

# Josèphe Jacquot : le sens d'une vie (1910-1995)

*Josèphe Jacquot aurait aujourd'hui cent ans : femme de grande érudition, elle fut l'une des toutes premières à accéder à la fonction de maire en 1945. Malgré la brièveté de son mandat à la ville de Montgeron, elle l'a cependant marqué de son empreinte, notamment par de nombreuses actions éducatives innovantes et durables. Menant parallèlement une brillante carrière au Cabinet des médailles, elle a aussi joué un rôle très important en histoire locale.*

## Une carrière consacrée à l'histoire de la médaille (1938-1975)

Après des études supérieures à la Sorbonne puis à l'École du Louvre et l'École pratique des hautes études, Josèphe Jacquot est admise en 1938 comme boursière de la Caisse nationale de la recherche scientifique<sup>(1)</sup>.

Lorsque ses collègues hommes sont mobilisés, elle doit seule sauver les collections tout en assumant ses fonctions de bibliothécaire (titre acquis en 1943) ; pour compléter son salaire, elle est aussi infirmière de nuit, ce qui ne l'empêche pas d'établir des catalogues de milliers de médailles (crétoises, mycéniennes, françaises). Son expérience la conduit plus tard en Égypte où elle est chargée du classement et de la documentation des collections royales frappées par des artistes français. Devenue conservatrice en 1959, elle enchaîne recherches, études, conférences et édite de nombreux ouvrages spécialisés. L'exposition intitulée « La médaille au temps de Louis XIV », présentée en 1970 à l'Hôtel des Monnaies, couronne plus de trente années de travail. En 1973, Josèphe Jacquot est nommée professeur à l'École du Louvre ; l'année suivante, elle devient « chargée de cours » à l'École pratique des Hautes études.

## La plus jeune femme élue maire (1945-1947)

Lors des élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945, les femmes sont enfin considérées comme « électrices et éligibles ». Dans ce contexte particulier d'après guerre, Josèphe

Jacquot est élue maire de Montgeron le 18 mai 1945. Elle doit faire face aux problèmes de ravitaillement et mettre en œuvre une politique socioculturelle adaptée à une natalité galopante. Là encore, elle fait preuve d'une énorme capacité de travail, notamment dans le domaine éducatif : réparations et extensions d'établissements, soutien à la création du premier restaurant d'enfants en France<sup>(2)</sup>, fondation du premier lycée pilote mixte français et autres équipements comme un centre récréatif, une bibliothèque, un terrain de sports, etc.

À la fois déterminée et sensible, elle porte une grande attention à la famille : aide aux mères en difficulté, centre prénatal, consultation des nourrissons... jusqu'aux personnes âgées pour lesquelles elle ouvre un foyer.

## Déception, honneur et générosité

Non réélue aux élections suivantes, elle restera, malgré sa déception, profondément attachée à sa ville tout en poursuivant sa brillante carrière jusqu'en 1975. Sa retraite venue, portant le titre de « conservateur honoraire de première classe, de classe exceptionnelle », elle participe à de nombreux colloques ainsi qu'aux travaux de la Société d'histoire locale(\*) dont elle est présidente d'honneur de 1985 à 1992. En 1993, est inauguré le Musée municipal d'art et d'histoire constitué principalement de ses donations et dont elle est la première conservatrice. Il porte désormais son nom.

*[... Les êtres passent, les biens d'une ville demeurent...]*

*J. Jacquot, in Musée municipal Montgeron,  
1993 - Cote AD91 : Inquarto/1875.*

(1) qui deviendra Centre national de la Recherche scientifique (CNRS) en 1939.

(2) conçu par Raymond Paumier, ancien instituteur, membre de la commission scolaire et chargé de mission par le ministère de la Santé publique.

(\*) Cette « page portrait » a été réalisée grâce aux articles de Michel Chancelier, président d'honneur de la Société historique de Montgeron (Bulletins 1998-1999) et aux conseils de Renaud Arpin, président de cette même association.

Bulletins. Cote AD91 : Per/247

Livret d'exposition « De Jules Michelin à Robert Mandrou, quelques figures montgeronnaises », 22 mars/22 avril 2000. Cote AD91 : Inquarto/2125).

En cette année 2010, la Société historique de Montgeron a célébré le trentième anniversaire de sa création.



*Médaille frappée en 1967 par la Monnaie de Paris (argent) d'après la maquette de Georges Simon.*

*Avers et revers ; traduction de l'inscription : « courage - caractère - douceur - générosité - Elle ne fléchit pas ».*

*Collection Musée municipal de Montgeron*

Cette vie exceptionnelle, entièrement vouée à la Culture s'achève le 2 août 1995.

Josèphe Jacquot repose à Perrusson près de Loches, ville dans laquelle son père Charles, agrégé de lettres, avait été professeur à l'École normale et où elle passait ses vacances.

Dans sa Touraine natale, elle a rejoint ses parents « si chers » qui lui avaient inculqué l'amour de l'histoire, le courage et la générosité. ■

**Marie-Paule Guérif**

Action culturelle et communication

**Directeur de la publication :**

Michel Berson

**Directeur de la rédaction :**

Frédérique Bazzoni

**Coordination :** Marie-Paule Guérif

**Rédaction :** Dominique Bassière, Frédérique

Bazzoni, Dominique Gamache,

Arnaud Deschar, Marie-Paule Guérif,

Mireille Grais, Claudine Michaud, Odile Nave.

**Photographies :**

Yves Morelle, Lisbeth Porcher,

**Conception et impression :**

Imprimerie départementale - ISSN 1620-4662

**Courriel :** archi91@cg91.fr

**Téléphone :** 01 69 27 14 14

**Télécopie :** 01 60 82 32 12

